

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration

SÉANCE DU 16 JANVIER 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEIZE JANVIER,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Richard YVON, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

OBJET : Finances – Patrimoine : Mise en vente sur la plateforme de courtage d'enchères de matériel de cuisine professionnelle.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le centre communal d'action sociale (CCAS) souhaite vendre, par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes, par ce procédé, a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

Pour ce faire, la société DROUOT met à disposition du CCAS une solution en ligne de courtage d'enchères.

En ce début d'année, suite à la fermeture de la résidence autonomie Belle-Beille, le CCAS d'Angers met en vente du matériel de cuisine professionnelle.

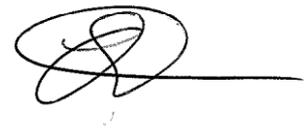
Il convient de fixer le prix minimal et la mise à prix de ces matériels. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie, pour les montants fixés dans la liste jointe à la présente délibération.

En cas de vente, la recette sera imputée à l'article 775 « Produits de cession des immobilisations », fonction 01 « Opérations non ventilables » du budget principal.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuve la mise en vente de la liste du matériel de cuisine professionnelle sur la plateforme de courtage d'enchères DROUOT ainsi que leur prix de référence,
- décide de retirer les équipements de l'actif du patrimoine du CCAS en cas de vente, et
- autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces cessions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Annexe à la délibération n° 2024-005

Liste du matériel de cuisine professionnelle

Désignation	quantité	état	prix minimum	mise à prix
table marbre à pâtisserie	1	en l'état	35 €	50 €
four professionnel électrique 5 niveaux	1	en l'état	25 €	50 €
chauffe assiettes mobile	1	en l'état	10 €	20 €
plonge de cuisine 2 bacs	1	en l'état	15 €	30 €
table inox avec dossier	1	en l'état	20 €	40 €
table inox (grande)	1	en l'état	20 €	40 €
armoire basse inox	1	en l'état	10 €	20 €
lot de 2 lave-mains	1	en l'état	10 €	15 €
armoire froide inox 1400 L	1	en l'état	40 €	80 €
vestiaire métallique	1	en l'état	10 €	20 €
pack de 9 boîtes aux lettres sans serrures	1	en l'état	25 €	50 €
table et retour de plonge inox avec bac	1	en l'état	15 €	25 €
coffre fort	1	en l'état	35 €	70 €